



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017
fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article
53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation
professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux
fonctions de notaire

Séance du 19 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 1110 - Mantes-la-Jolie

Le 19 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 1110 - Mantes-la-Jolie, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Aurélie BAUDON, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

AS AB UC
TR

La séance a débuté le 19 Avril 2019 à 14 heures 21.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 21 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 29 demandes de création d'offices enregistrées.
- 7 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 3 demandes surnuméraires ;
 - 4 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
1110	00052212	01/02/2019 14:01:47.133970	11
1110	00052940	01/02/2019 14:02:32.143188	21
1110	00053338	01/02/2019 14:02:58.680811	10
1110	00053550	01/02/2019 14:03:14.353344	9
1110	00055740	01/02/2019 14:06:49.343535	15
1110	00055780	01/02/2019 14:06:55.338488	17
1110	00057748	01/02/2019 14:12:13.154582	13
1110	00058330	01/02/2019 14:14:20.648757	16
1110	00061840	01/02/2019 14:43:33.352190	20
1110	00062227	01/02/2019 14:50:05.701586	19
1110	00062524	01/02/2019 14:55:35.688925	1
1110	00063023	01/02/2019 15:06:47.287587	14
1110	00064032	01/02/2019 15:30:19.617505	2
1110	00064566	01/02/2019 15:49:15.076713	18
1110	00064952	01/02/2019 16:03:15.836647	8
1110	00069601	01/02/2019 20:55:20.367281	12
1110	00069883	01/02/2019 21:17:36.261436	7
1110	00070981	01/02/2019 23:16:02.658900	4
1110	00071326	02/02/2019 00:42:51.377631	6
1110	00072170	02/02/2019 09:25:24.652956	5
1110	00073137	02/02/2019 12:01:54.033859	3

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 19 avril 2019 à *M...* heures *19...*

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

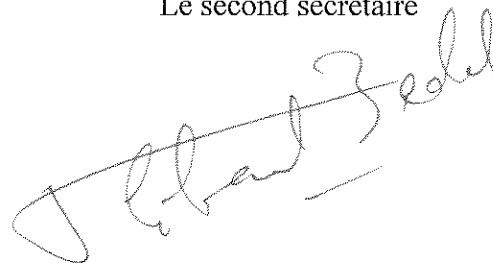
*AS AB KC 5
TSB*

Paris, le 19. Avril 2019

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



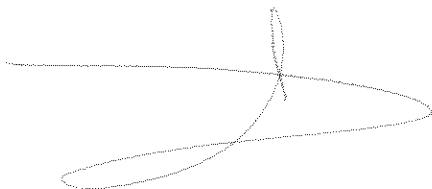
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



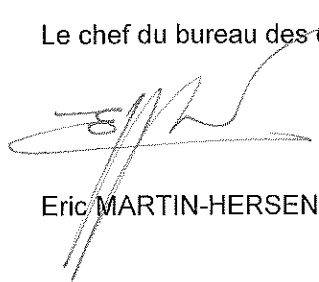
Le magistrat



Zone 1110 - Mantes-la-Jolie
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:50:46.319850	62265	1110	62227	01/02/2019 à 14:50:05.701586
01/02/2019 à 21:19:26.499972	69898	1110	69883	01/02/2019 à 21:17:36.261436
01/02/2019 à 21:21:32.080674	69917	1110	69883	01/02/2019 à 21:17:36.261436

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

1 8 AVR. 2019

Zone 1110 - Mantes-la-Jolie
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:10:08.794589	57064	30 mars 2019	1110
01/02/2019 à 14:17:10.105253	58946	17 mars 2019	1110
01/02/2019 à 20:17:25.649121	69104	26 février 2019	1110
02/02/2019 à 02:45:49.001348	71526	23 mars 2019	1110

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



18 AVR. 2019

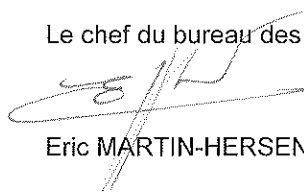
Eric MARTIN-HERSENT

Zone 1110 - Mantes-la-Jolie

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT 18 AVR. 2019